



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Réunion de suivi du rendez-vous salarial 2018

Mercredi 17 octobre 2018

Ouverture de la séance par
***M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et
des comptes publics***

- ❑ Suivi des annonces du rendez-vous salarial du 18 juin 2018 :
 - Préserver le pouvoir d'achat :
 - ✓ Poursuite du déploiement du PPCR en 2019
 - ✓ Reconduction de la GIPA au titre de 2018
 - ✓ Revaloriser les barèmes des missions pour éviter les restes à charge
 - ✓ Ajustement du TPP* – compensation intégrale de la hausse de la CSG
 - Reconnaître le travail et l'engagement professionnel :
 - ✓ Revalorisation du barème d'indemnisation des jours épargnés sur CET
 - ✓ Abaissement du seuil d'indemnisation
 - Chantiers extra salariaux : PSC, logement, AIP
- ❑ Mesures nouvelles annoncées dans la continuité du rendez-vous salarial
 - Heures supplémentaires : exonération de cotisations salariales
 - Mesures inscrites dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé

Suivi des annonces du rendez-vous salarial 2018

Point sur la mise en œuvre de PPCR :

Le tableau ci-dessous retrace les travaux de transposition du protocole actuellement en cours de finalisation ou publié

Principaux corps FPE dont les textes de revalorisation n'avaient pas été publiés lors du RDVS d'octobre 2017	Effectifs	Décret publié
Catégorie C		
Adjoints du CESE	71	Décret 2018-188 du 19 mars 2018
Catégorie B		
Officiers de port adjoints	333	Décret 2017-1505 du 27 octobre 2017
Techniciens supérieurs de l'aviation civile	1 753	Décret 2017-1494 du 26 octobre 2017
Rédacteurs-techniciens CESE	20	Décret 2018-188 du 19 mars 2018
Catégorie A		
Inspecteurs DGCCRF	1 657	Décret 2018-138 du 26 février 2018
Ingénieurs économistes de la construction (MEF)	24	Décret 2018-619 du 16 juillet 2018
Personnels enseignants des jeunes sourds et jeunes aveugles	177	Passage en CTM
Maitres de conférences de l'enseignement supérieur agricole	633	Décret 2018-105 du 15 février 2018
Cadres techniques de l'ONF	454	Décret 2018-648 du 23 juillet 2018
Ingénieurs des services culturels et du patrimoine	260	Décret 2018-619 du 16 juillet 2018
Médecins de l'éducation nationale	1 157	Décret 2017-1537 du 3 novembre 2017
Personnels enseignants hospitaliers des CHU	5 600	Validé par le guichet unique : attente Conseil d'Etat
Directeurs des services de greffe	1 638	Décret 2018-389 du 23 mai 2018
Chargés de recherche et directeurs de recherche du développement durable	400	Publication en cours
Enseignants de la protection judiciaire de la jeunesse	180	Attente CE
Psychologues de la PJJ	347	Décret 2018-381 du 22 mai 2018
Inspecteurs des affaires maritimes	178	Décret 2018-282 du 18 avril 2018
Administrateurs adjoints CESE	21	Décret 2018-188 du 19 mars 2018
Ingénieurs de la DGAC (3 corps)	6 000	En cours d'examen au CE

Point sur la mise en œuvre de PPCR :

Le tableau ci-dessous retrace les travaux de transposition du protocole actuellement en cours d'élaboration

Principaux corps FPE dont les textes de revalorisation n'avaient pas été publiés lors du RDVS d'octobre 2017	Effectifs	Décret publié
Catégorie A		
Traducteurs MEF / MAE	31	Echanges en cours
Personnels de direction de l'enseignement technique agricole	451	Echanges en cours
Directeurs de recherche et chargés de recherche de l'ANSES	39	Echanges en cours
Maîtres de conférences des écoles d'architecture	622	
Professeurs écoles nationales d'art	125	Echanges en cours
Professeurs des lycées maritimes	46	Echanges en cours
Officiers de port	114	

Reconduction de la GIPA en 2018

- Objectif :

- Compenser pour chaque agent public le retard éventuel de la progression du point d'indice sur l'inflation au cours des années 2013 à 2017

- Mise en œuvre :

- Passage en CNEN.
 - Décret en cours de signature
 - Arrêté en complément fixant au titre de l'année 2018 les éléments à prendre en compte pour le calcul de la GIPA.
-
- L'anticipation du rendez vous salarial a permis une sortie plus avancée des textes pour un paiement de la campagne 2018 à la fin du second semestre.
 - Pour la FPE, la campagne 2018 devrait bénéficier à environ 15 000 agents

Revalorisation des frais de mission

■ Décisions :

1 - Revalorisation du remboursement des frais d'hébergement

Dispositif actuel	Métropole
Nuitée	60 €

DROM		COM	
Mission	Tournée	Mission	Tournée
58,50 €	40,95 €	78 €	54,60 €

Dispositif proposé	France métropolitaine			DROM	COM
	Taux de base	Grandes villes et Grand Paris	Paris	Mission et tournée	Mission et tournée
Nuitée	70,00 €	90,00 €	110,00 €	70,00 €	90,00 €

Un taux porté à 120 € pour les travailleurs handicapés en situation de mobilité réduite

2 - Revalorisation du barème de l'indemnité kilométrique (+17%)

3 - Suppression de la notion de tournée outre-mer dans une logique d'équité et de simplification

■ Mise en œuvre :

- Décret et arrêtés en cours de finalisation

La modification du décret vise par ailleurs à rendre plus uniforme l'application des barèmes par les employeurs dans un objectif d'équité

Ajustement technique du TPP – compensation intégrale de la hausse de la CSG :

■ Objectif :

- Modification des textes applicables afin de corriger les effets de bord négatifs liés à l'introduction de l'IC CSG (pour les agents les plus faiblement primés de la FP), en l'excluant de l'assiette du transfert primes-points (TPP)

■ Mise en œuvre :

- Décret n° 2018-807 du 24 septembre 2018 modifiant les décrets n° 2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite du « transfert primes/points » et n° 2017-662 du 27 avril 2017 portant mise en œuvre de la mesure dite « du transfert primes/points » aux magistrats de l'ordre judiciaire
- Le décret prévoit l'exclusion de l'IC CSG de l'assiette du TPP pour les corps et cadres d'emplois relevant des trois versants de la fonction publique (article 1^{er}) et pour les magistrats de l'ordre judiciaire (article 4)

➔ **Garantit la neutralité de la hausse de la CSG pour les agents publics**

Revalorisation / assouplissement des modalités d'indemnisation des jours épargnés sur CET

■ Décisions :

1 - Augmentation de 10 € des barèmes Etat par catégorie :

Catégorie	Barème actuel (€)	Barème proposé (€)
A	125	135
B	80	90
C	65	75

2 – Abaissement du seuil de déclenchement possible de la monétisation :

Ce plancher, actuellement fixé à 20 jours, sera ramené à 15 jours.

■ Mise en œuvre :

- Modification du décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au CET dans la FPT en cours de transmission au Conseil d'Etat
- Arrêté modifiant les barèmes pour la FPE et les magistrats de l'ordre judiciaire en cours de contreseing

Rappel : ces mesures ne sont pas transposées à la FPH

Chantiers extra-salariaux

■ **Protection sociale complémentaire**

- Mission en cours d'ajustement avec les trois inspections (IGF, IGA, IGAS)
- Objectif : proposer des pistes d'évolution sur la participation des employeurs au financement de la protection sociale complémentaire.
- La nouvelle étude doit permettre d'étendre le champ de la réflexion à la FPH

■ **Accès au logement**

- Lancement d'un état des lieux sur les difficultés d'accès au logement des agents et besoins des ministères-employeurs.

■ **AIP**

Signature le 21 juin 2018 d'une nouvelle circulaire relative à **l'aide à l'installation des personnels de l'Etat**, avec une prise en compte du zonage issu de la Loi ALUR.

Mesures nouvelles annoncées depuis le RDV salarial

Heures supplémentaires : exonération de cotisations salariales

- Mesure **transversale** aux secteurs public et privé
- Environ **1,5 M d'agents concernés** dans les 3 versants de la FP
 - FPE : env. 700 000 agents concernés, principalement à l'éducation nationale.
 - FPH : env. 220 00 agents concernés, notamment les infirmiers et les aides-soignants.
 - FPT, env. 570 000 agents concernés
- Exemples de **gain annuel moyen** (à volume d'HS constant):
 - env. 113 € pour un professeur certifié
 - env. 187 € pour un gardien de la paix
 - env. 124 € pour un surveillant brigadier
- Mise en œuvre dans le cadre du PLFSS 2019.

Mesures inscrites dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé

- **Appui au développement des coopérations interprofessionnelles**
 - Création d'une prime de coopération pour les professionnels engagés dans le déploiement de protocoles de coopération
 - Reconnaissance statutaire des infirmiers en pratique avancée exerçant en secteur hospitalier
- **Accompagnement des aides soignants**
 - Amélioration du reclassement des aides-soignants accédant au corps des infirmiers diplômés d'Etat par le biais de la promotion professionnelle
 - Elargissement du périmètre des bénéficiaires de la prime d'assistants de soins en gériatrie, en lien avec une démarche de développement des formations correspondantes et une revalorisation du montant de la prime pour les unités actuellement éligibles
- Relèvement du plafond des **heures supplémentaires** mensuelles à 20 heures.

Une concertation à venir permettra de détailler le contenu des mesures envisagées.

Déplacements domicile-travail mise en place du forfait mobilité durable en substitution de l'IK Vélo

- Le mécanisme de l'IK vélo n'a pas été étendu aux 3 FP compte tenu de la réflexion plus globale en cours sur la mobilité.
- Dans l'attente le dispositif a été reconduit pour le seul MTES afin de ne pas pénaliser les agents qui en bénéficiaient déjà à titre expérimental.
- Mise en place en lieu et place de l'IK vélo d'un **forfait mobilité durable de 200 € par agent**, budgété en PLF (9 M€), dont les modalités sont en cours de définition (projet de loi d'orientation des mobilités en cours d'élaboration).

MERCI DE VOTRE ATTENTION.